



XENOTHERA



Communiqué de presse

Nantes, le 20 novembre 2024

XENOTHERA obtient un financement non dilutif de 4 millions d'euros de l'Etat via le plan d'investissement France 2030 pour son projet de traitement LIS22 en lymphome T périphérique.

Le projet PALT24 (Polyspecific Antibodies in Lymphoproliferative T cell disorders) s'adresse à une maladie onco-hématologique de pronostic très réservé. Les PTCL sont des maladies prolifératives des lymphocytes périphériques à fort besoin médical puisque la survie des patients à cinq ans est de l'ordre de 30%.

XENOTHERA est lauréat de France 2030 depuis plusieurs années. Le soutien de l'Etat à travers le Secrétariat Général Pour l'Investissement (SGPI) et l'Agence de l'Innovation en Santé (AIS) a permis à l'entreprise de progresser en maturité pharmaceutique, clinique et industrielle. Citons en particulier le dispositif « Capacity building » de France 2030, qui a permis à XENOTHERA de construire son propre site de bioproduction dans la région Pays de la Loire. Le projet PALT24 vient confirmer ce soutien. L'appel à projets « i-Demo » de France 2030, a pour objet le développement d'entreprises industrielles et de services sur des marchés stratégiques, créateurs de valeur et moteurs de compétitivité pour les économies française et européenne.

Ce financement de 4 millions d'euros, qui s'intègre dans la stratégie d'accélération Biothérapies et Bioproduction de thérapies innovantes coordonnée par l'AIS, permettra à XENOTHERA de conduire l'essai clinique PALT1 (NCT06495723), dans l'objectif d'une autorisation d'accès précoce en France et en Europe d'ici 2027.

L'anticorps de XENOTHERA est issu de sa plateforme technologique de GH-pAb (anticorps polyclonaux glyco-humanisés), il a démontré une forte activité antitumorale contre les lignées lymphocytaires cancéreuses. Il bénéficie d'une désignation « médicament orphelin »¹ de la part des autorités de santé aux Etats-Unis (FDA) et en Europe (EMA) dans cette indication².

¹ Le statut de "médicament orphelin" est accordé aux traitements pour des maladies rares, souvent graves, afin de soutenir leur développement avec des aides financières, un accompagnement spécifique et parfois une exclusivité de marché.

² <https://www.xenothera.com/2024/10/10/xenothera-announces-the-recruitment-of-the-first-patient-of-the-palt1-trial-in-peripheral-t-cell-lymphoma-ptcl-and-its-orphan-drug-status-odd-by-the-ema/>

Pour Odile Duvaux, présidente et co-fondatrice de XENOTHERA :

« Ce financement est à la fois une aide très importante pour permettre ce projet essentiel pour les patients, et une confirmation de l'intérêt stratégique de l'approche de XENOTHERA, qui s'engage résolument dans le développement et la production de médicaments biologiques à haute valeur ajoutée sur le territoire. Il faut que les entreprises françaises parviennent à offrir aux patients les plus proches, les bénéfiques de la recherche et de la science de nos laboratoires. Encore une fois, les équipes de XENOTHERA peuvent être fières des résultats obtenus, c'est le fruit d'un engagement sans faille au service des patients. Je remercie bien sûr les équipes du Secrétariat Général pour l'Investissement en charge de France 2030 qui nous soutiennent depuis longtemps et nous encouragent à poursuivre notre approche entrepreneuriale dans un projet sociétal et environnemental engagé. »

À propos de XENOTHERA :

Fondée en 2014 par une équipe de scientifiques européens de renom (Professeurs Soullou, Bach, Cozzi, Galli, en France et en Italie) et sous la présidence d'Odile Duvaux, docteur en médecine et diplômée de l'École Normale Supérieure, XENOTHERA est une société de biotechnologie basée à Nantes qui développe de nouvelles approches thérapeutiques dans plusieurs domaines, avec un focus sur l'oncologie et l'immunologie, sur la base d'une technologie unique d'anticorps glyco-humanisés. Sa plateforme technologique repose sur une double expertise en génétique et en immunologie.

La biotech dispose d'un portefeuille de produits, dont trois en clinique. Ses principaux actifs sont LIS1, en transplantation, XON7, dans les tumeurs solides et LIS22 en oncohématologie.

XENOTHERA s'inscrit dans l'environnement scientifique et médical de la région Pays de la Loire (France). Depuis sa création, la société a levé 43 millions d'euros, ses principaux financeurs étant la Région Pays de la Loire, BPI France et le fonds européen EIC Fund, ainsi que des investisseurs privés.

Plus d'informations : www.xenothera.com

Suivre XENOTHERA sur les réseaux sociaux : [LinkedIn](#) , [X](#)

A propos de France 2030 :

Le plan d'investissement France 2030 :

Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos

filiales d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).

Est mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.

Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations : <https://www.info.gouv.fr/grand-dossier/france-2030> | @SGPI_avenir / [LinkedIn](#)

A propos du dispositif « i-Démo » de France 2030

Ce dispositif soutient le développement de produits ou services très innovants et à haute valeur ajoutée, afin de renforcer la base scientifique et technologique française. Il soutient aussi des démonstrateurs à l'échelle industrielle ou préindustrielle d'innovations à un stade de développement avancé (prototype en environnement représentatif, lignes pilotes).

Les projets, collaboratifs ou mono-partenaires, représentent une assiette de dépenses totales d'un montant supérieur à 4 millions d'euros.

L'intervention publique s'effectue dans le respect de la réglementation de l'Union européenne applicable en matière d'aides d'État. Le soutien apporté par l'État peut se faire sous forme de subventions et/ou d'avances remboursables.

Relations médias :

Akkanto

Carmen Borissova

06 09 91 33 03

carmen.borissova@akkanto.fr / [xenothera@akkanto.fr](https://www.xenothera.com)